

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 31/03/23
Date d'affichage 31/03/23
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 16/ Votants : 21

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 7 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
Mme GRIMARD Eliane
M. MARCAUD Hugues
Mme LAFARGE Audrey
M. DEBOST Anthony

M. LABONNE Gérard
Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme METENIER Patricia
Mme VERNIS Cécile
M. LEBON Thierry

Mme GUERRY Laure
M. CORRE Patrice
Mme BRUYERE Mireille
Mme FERNANDEZ Maryline
M. BAUDON Julien

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. DESFEMMES Didier a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
Mme COULON Sylvie a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
M. CONIL Gaël a donné pouvoir à Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à M. NOCART Eddy
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :

M. RENÉ David M. DIFALLAH Azdine

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 16 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme MOUBAMBA Stéphanie est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

5- Tarifs de la Halle des Sports

Rapporteur /Joseph KUCHNA

Considérant la demande de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, par l'intermédiaire de son service Vichy Sport en charge de la commercialisation de séjours sportifs, sollicitant la Commune de Saint-Yorre pour la mise à disposition de la Halle des Sports municipale pendant 6 semaines au cours de l'été 2023, notamment en raison de l'indisponibilité de plusieurs équipements sportifs sur la bassin vichyssois suite aux événements climatiques de grêle survenus l'an dernier ;

Vu la délibération n°80/2022 en date du 16 décembre 2022 du Conseil municipal actant les tarifs municipaux 2023 ;

Considérant que le tarif de location à la journée de la Halle des Sports voté en décembre 2022 n'est pas adapté à ce type de situation et à une location sur une aussi longue période ;

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée F-lesq.com

99_DE-003-210302642-20230413-DEL IB17_23-

Il est demandé au Conseil municipal d'accorder un tarif négocié avec Vichy Communauté, à hauteur de 230 € par jour (de 8H à 17H), étant précisé que notre équipement est libre à cette période et que cette mise à disposition n'interfère en rien avec la vie associative Saint-Yorraise ou les activités estivales de notre Centre de Loisirs qui, en cas de mauvais temps, pourra toujours envisager un repli dans la salle de danse ou le dojo.

L'activité prévue est la pratique du volley-ball dans la salle principale, et les vestiaires seront bien évidemment laissés à disposition. Les 30 journées d'occupation demandées sont les suivantes, du lundi 10 juillet au vendredi 18 août 2023 (du lundi au vendredi, hors samedi et dimanche), pour un montant total de 230 € x 30 soit 6 900 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le tarif préférentiel de 230 €/jour x 30 journées d'occupation, soit un total de 6 900 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de location de la Halle des Sports avec Vichy Communauté aux conditions énoncées ci-dessus.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 13 avril 2023,

Le Maire



Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,



Stéphanie MOUBAMBA

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/04/2023

Application agréée F.leg@ine.com